



LE JOURNAL DE THURY

Bulletin communal de Thury en Valois

Bel été à tous



Bonnes vacances

N°12 : Juin 2026

LE MOT DU MAIRE

Chers Thurysiennes et Thurysiens,

Tout d'abord, je tiens à vous remercier pour notre réélection lors des dernières élections municipales. Certes, il n'y avait qu'une seule liste candidate mais vous avez été nombreux à nous faire confiance de nouveau et nous vous en remercions.

L'année a débuté avec le recrutement d'un nouvel agent communal, Jean-Paul BETHGNIES, qui s'est adapté très vite à son poste d'agent technique et nous espérons qu'il restera encore longtemps en poste dans la commune.

Nous avons repris nos animations habituelles afin de faire vivre notre petit village :

- Opérations Hauts de France Propres, en mars avec de plus en plus de participants
- Chasse aux œufs de Pâques sur le stade municipal
- Cérémonie du 8 mai avec la participation des élèves pour le « Chant des Partisans », leur lecture du discours du Ministre des Armées et ensuite leur aide pour déposer les fleurs sur les tombes de nos anciens combattants
- Distribution d'une fleur en suspension, offerte aux mamans qui se sont inscrites à l'occasion de la fête des mères
- Brocante et Fête du village
- A venir, les festivités du 14 juillet avec le concours de pétanques, une animation pour les enfants, la fanfare et le feu d'artifice pour clôturer cette journée en beauté.

J'ai le plaisir de vous annoncer qu'une nouvelle association a vu le jour. Elle se nomme « AU FIL DU TEMPS » et nous lui souhaitons une bonne réussite. Vous trouverez plus loin dans les pages du bulletin un article les concernant.

Autre bonne nouvelle, les cours de sport reprendront à la rentrée. Pour le moment, les jeudis de 20 h 00 à 21 h 30 à partir du 10 septembre 2026, à la salle des fêtes.

Une jeune élève, LILOU, a fièrement représenté notre village et notre école lors de deux manifestations importantes et nationales. Toutes nos félicitations.

Et je termine cette page en remerciant tout le conseil ainsi que tous les bénévoles pour leur investissement tant dans les travaux que dans les manifestations communales. Grâce à leur investissement, notre petit village continue de vivre en s'efforçant d'apporter un peu de joie et de moments de convivialité à tous.

Petit bémol : Je ne remercie pas certaines personnes malintentionnées qui dégradent, salissent la table de ping-pong à peine repeinte et cassent les haies à peine plantées...

Le conseil Municipal et moi-même vous souhaitons à toutes et tous de bonnes vacances,



Jérôme MARGOTTET
Maire de Thury en Valois

DE NOUS A VOUS

LES PERMANENCES

Les permanences du secrétariat de la mairie se font les :

MARDI DE 16 H 30 à 18 H 30
VENDREDI DE 16 H 30 à 18 H 00

Ces permanences sont là pour vous procurer des actes d'état civil, des dossiers de travaux, les inscriptions sur la liste électorale, le recensement militaire, pour la location de la salle des fêtes et divers renseignements...

En contactant la secrétaire, vous pouvez également prendre rendez-vous avec le Maire et/ou les Adjoints.

Les permanences de la Mairie
resteront ouvertes
durant la période estivale

En cas d'urgence, en dehors des horaires de l'APC et de la Mairie, vous trouverez toujours un membre de la municipalité disponible pour vous recevoir :

Jérôme MARGOTTET, Maire : 06.63.85.80.56

Jocelyne GOULAS, Adjointe : 06.31.57.78.48

Damien LECHAIRE, Adjoint : 06.14.95.61.50



AGENCE POSTALE COMMUNALE

HORAIRE D'OUVERTURE :

**Du LUNDI au VENDREDI
(sauf le mercredi)**

de 9 H 00 à 11 H 30

MARDI de 16 H 30 à 18 H 30

VENDREDI de 16 H 30 à 18 H 00

Vous pouvez effectuer les opérations suivantes :

- Envoyer - retirer vos lettres recommandées, colis, lettres suivies...
- Acheter des emballages pour vos colis
- Acheter des timbres, des enveloppes « prêt à poster », de réexpédition...
- Retrait ou versement, si vous avez un compte à la Poste
- Possibilité de commander des collections de timbres ou de pièces

**L'Agence Postale Communale (APC) sera fermée le Lundi 13 juillet 2026.
RÉOUVERTURE LE JEUDI 16 JUILLET 2026 À 9 H.**

L'Agence Postale Communale (APC) sera fermée du Lundi 31 août au Vendredi 04 septembre 2026. Vos colis et lettres en instance seront déposés à La Poste de Mareuil sur Ourcq. RÉOUVERTURE LE LUNDI 07 SEPTEMBRE 2026 À 9 H.



SALLE DES FETES

Nouveau tarif de location, depuis le 1er janvier 2026 :

❖ Habitants de la commune :

- 300 €

❖ Extérieurs à la commune :

- 400 €



Location de la vaisselle : 0.70 € / pers.

Documents à fournir pour établir le contrat de location :

- Pièce d'identité
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Le moyen de paiement mis en place avec la trésorerie, PayFip, permet de payer directement en ligne 24 H / 24 avec des identifiants de connexion transmis par la trésorerie.

Paiement par chèque ou espèce possibles auprès du Service de Gestion Comptable de la trésorerie de SENLIS.

AGENCE NATIONALE DES TITRES SÉCURISÉS

L'ANTS, un établissement public

L'ANTS ou **Agence Nationale des Titres Sécurisés** a été créée par décret en février 2007. Il s'agit d'un établissement public placé **sous la tutelle administrative du ministère de l'intérieur**.

Où se trouve l'ANTS ?

L'agence nationale des titres sécurisés a son siège à Charleville-Mézières, ANTS - service de gestion TSA 40003 08101 CHARLEVILLES-MÉZIÈRES.
L'agence dispose également d'une antenne à Levallois-Perret, dans les Hauts-de-Seine en région parisienne.



Attention : l'ANTS ne reçoit pas de public. Pour obtenir des informations sur une démarche en cours, vous pouvez vous rendre dans votre espace personnel ou joindre un agent par téléphone au 3400 (coût d'un appel local), afin d'obtenir de l'aide.



France Titres ANTS pour obtenir un titre sécurisé

L'ANTS est en charge de la gestion des demandes, de la production et de l'acheminement des titres sécurisé, des titres régaliens, et en particulier :

- ✓ **des cartes grises**, des documents portant le nom officiel de certificats d'immatriculation depuis qu'elles sont délivrées au format européen,
- ✓ **des permis de conduire**,
- ✓ **des cartes nationales d'identité** ou CNI,
- ✓ **des passeports**,
- ✓ **des titres de séjour**.



À savoir : l'agence publique ne se charge pas elle-même de l'impression des cartes grises, permis de conduire...mais elle transmet l'ordre d'impression au service de l'imprimerie nationale.

Les étapes de la procédure ANTS

Les étapes de la procédure ANTS sont les suivantes :

- ✓ **se connecter** via son compte ANTS (identifiant et mot de passe) ou via le site d'authentification numérique France Connect,
- ✓ télécharger **les justificatifs**,
- ✓ régler le coût de la démarche par **carte bancaire**,
- ✓ **réceptionner le titre sécurisé**, celui-ci étant obligatoirement transmis au domicile du propriétaire.

JE POSSÈDE DÉJÀ UN COMPTE, JE M'IDENTIFIE

Avec mon identifiant ANTS

* : Champs obligatoires

Identifiant *

Identifiant oublié ?

Mot de passe *

Mot de passe oublié ?



ME CONNECTER

ou

Avec FranceConnect

Connectez-vous grâce à votre identité FranceConnect !

 S'identifier avec FranceConnect

 Qu'est-ce que FranceConnect ?

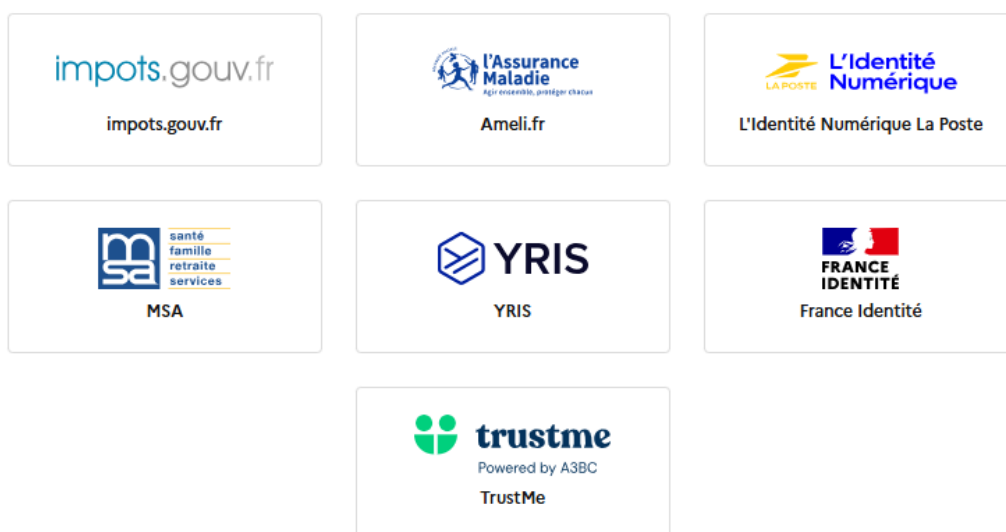
Le site de l'agence nationale des titres sécurisés est un site permettant d'effectuer des démarches en ligne, tandis que **FranceConnect est un site de connexion commun à plusieurs administrations**. Pour utiliser FranceConnect, il convient d'utiliser son compte existant sur le site de la sécurité sociale, par exemple, Ameli ou MSA (la sécurité sociale des agriculteurs).

FranceConnect est la solution proposée par l'Etat pour sécuriser et simplifier la connexion sur vos services en ligne.



Connexion en cours sur les sites de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés

Choisissez un compte pour vous connecter :



RAPPEL :
LA MAIRIE PEUT VOUS AIDER POUR VOS DÉMARCHES EN LIGNE,
TOUJOURS GRATUITEMENT, SI VOUS LE SOUHAITEZ.

RÈGLES DE BON VOISINAGE

HORAIRES DE BRICOLAGE - JARDINAGE

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- De 8 H 00 à 12 H 00 et de 13 H 30 à 19 H 30 du lundi au vendredi
- De 8 H 30 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 18 H 00 le samedi
- De **10 H 00 à 12 H 00 le dimanche et jours fériés**



**BRUITS
de voisinage**

Tous responsables
Tous concernés

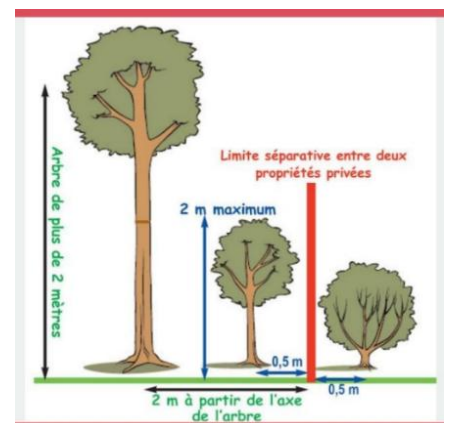
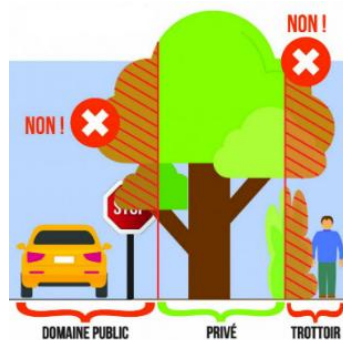
Ces horaires permettent à certains de travailler et à d'autres de profiter de la tranquillité de leur jardin, **merci de bien les respecter.**

En journée, certains bruits peuvent causer un trouble anormal de voisinage dès lors qu'ils sont répétitifs, intensifs ou encore qu'ils durent dans le temps.

HAIES – TROTTOIRS – CANIVEAUX

Il appartient à chaque résident de la commune (qu'il soit propriétaire ou locataire) de contenir tout débordement d'arbres ou d'arbustes sur la chaussée qui pourrait gêner le passage sur les trottoirs. La hauteur des haies ne doit pas dépasser 2 mètres.

Merci à chaque habitant de la commune de participer à l'effort collectif d'entretien en maintenant sa partie de trottoir et caniveau en bon état de propreté, sur toute la largeur, au droit de sa façade et en limite de propriété.



ABOIEMENTS DES CHIENS ET AUTRES DÉSAGRÈMENTS

Merci de ne pas laisser vos chiens aboyer tout au long de la journée, c'est une nuisance sonore pour votre voisinage.

Les propriétaires de chien doivent également veiller à ramasser les "cadeaux" que peuvent laisser leur compagnon à 4 pattes sur les trottoirs, les espaces verts de la commune ou devant les portes des maisons.



**Aboiement
chiens**



STATIONNEMENT GÊNANT



De trop nombreux véhicules sont stationnés sur la totalité des trottoirs de la commune obligeant les piétons à marcher sur la route, ce qui entraîne un problème de sécurité tant pour les enfants que pour les adultes.

Il est rappelé que le trottoir doit être suffisamment libre pour permettre le passage des piétons avec poussettes.

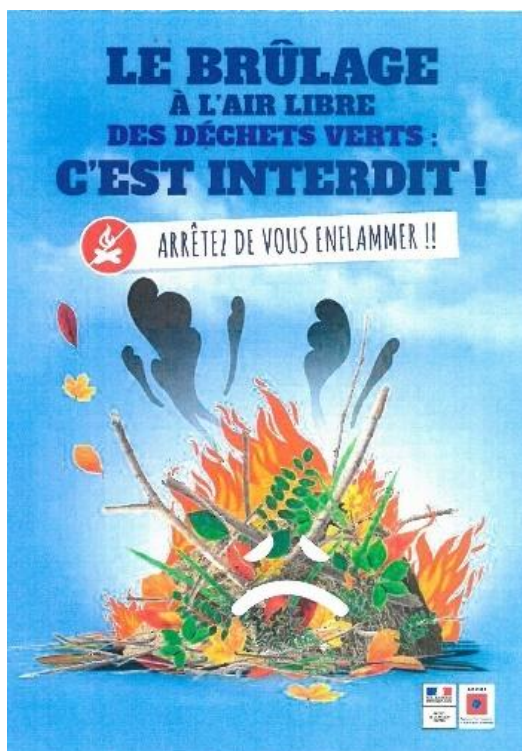
Rappel : Les parents d'élèves qui viennent chercher leurs enfants en voiture doivent respecter la tranquillité des riverains et ne pas stationner, même quelques minutes, devant leur sortie de propriété.

BRÛLAGE DES DÉCHETS

Le brûlage des déchets verts produits par les ménages (tontes de pelouses, branchages issus de la taille des arbres et arbustes, feuilles, etc.) est interdit par les règlements sanitaires départementaux. En cas de non-respect de cette interdiction, une amende pouvant s'élever jusqu'à 750 € peut être imposée.

Information utile : De plus, le voisinage peut porter plainte pour nuisances olfactives, ce qui peut engendrer une amende supplémentaire (450 €)

Jérôme MARGOTTET
Maire



RECENSEMENT MILITAIRE

Tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile à partir de leurs 16 ans.



Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent le 16^{ème} anniversaire. Si les délais sont dépassés, il est toujours possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en procédant de la même manière que pour un recensement classique.

Vous devez vous présenter en mairie muni du livret de famille, de votre pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Une attestation de recensement vous sera remise (il n'est pas délivré de duplicata ; en cas de perte, il faudra demander un justificatif de recensement au Centre du Service National dont vous dépendez.)

Le recensement permet de convoquer les jeunes pour que soit effectuée la **Journée Défense et Citoyenneté (JDC)**. **Le recensement permet aussi l'inscription d'office des jeunes sur les listes électorales à leurs 18 ans.**

Attention : en cas d'absence de recensement et de participation à la JDC, il vous sera impossible de pouvoir passer des concours ou examens d'État avant l'âge de 25 ans.

Merci de vous présenter en mairie, aux horaires de permanences, pour vous faire recenser.

PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ

Les personnes qui veulent conclure un PACS doivent se présenter pour faire enregistrer leur déclaration conjointe de Pacs en s'adressant :

- soit à l'officier d'état civil en mairie (lieu de leur résidence commune)
- soit à un notaire



Pièces à fournir par les demandeurs pour une demande de PACS

- Convention de Pacs (Convention personnalisée ou formulaire complété cerfa n° 15726*02 disponible en mairie) ;
- Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité (Pacs) et attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune (formulaire cerfa n° 15725*03) ;
- Acte de naissance (copie intégrale) de moins de 3 mois pour le partenaire français ou de moins de 6 mois pour le partenaire étranger né à l'étranger ;
- Pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport...)

PASS PERMIS CITOYEN

N'oubliez pas que la mairie est toujours disposée à accueillir des nouvelles candidatures pour effectuer les 70 heures de bénévolat pour la commune ou nos associations. Pour rappel, 11 jeunes de notre village en ont bénéficié ou en bénéficient actuellement.

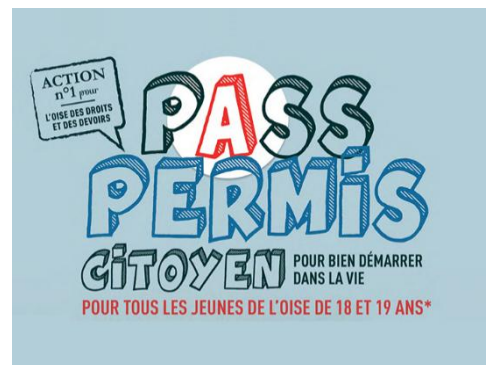
Un grand Merci à tous ces jeunes pour leurs heures de bénévolat au profit de la commune, ils nous apportent une aide précieuse.

QU'EST-CE QUE LE PASS PERMIS CITOYEN ?

Une aide forfaitaire de 600 € octroyée par le Département aux jeunes qui souhaitent obtenir leur permis B, en contrepartie d'une **action citoyenne de 70 heures** au service d'une collectivité ou d'une association, afin de faciliter leur insertion professionnelle, mais aussi de renforcer l'esprit citoyen et de créer du lien social.

Voici un rappel des conditions pour pouvoir en bénéficier :

- Être âgés de 18 à 19 ans révolus à la date de dépôt de la candidature
- Être domiciliés dans l'Oise (hors résidences scolaires et universitaires)
- Être Inscrits ou non dans une auto-école, titulaires ou non du code
- Passant leur permis de conduire (Permis B) pour la 1^{ère} fois (de manière anticipée ou non)



RAPPEL RÈGLES D'URBANISME

Vos demandes de travaux doivent être déposées à la Mairie de votre commune (Fenêtres, ravalement, toiture, clôture, construction etc.).

Le service Urbanisme de la mairie est votre guichet unique pour obtenir les renseignements, déposer les dossiers, les pièces complémentaires. Il vous orientera sur le type de formulaire à remplir et dans le montage de votre dossier.

Le service Application du Droit des Sols de la Communauté de Communes du Pays de Valois se charge de l'instruction des dossiers d'autorisations d'urbanisme, pour le compte des différentes Mairies du territoire.

Déclaration préalable (Cerfa 13703 ou 13404)

Pour les déclarations préalables à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes :

- Annexe à votre habitation (piscine, abri de jardin, garage...)
- Travaux sur une construction existante (modification l'aspect extérieur, extension etc.)
- Clôture (remplacement ou création, mur / grillage etc.)
- Changement de fenêtres avec un aspect différent (matériaux, couleur, volets roulants etc.)
- Construction nouvelle supérieure ou égale à 5 m², jusqu'à 20m² et inférieure à 12 m de haut,
- Réalisation de travaux (construction, modification de construction existante) ou changement de destination soumis à simple déclaration.
- Votre projet comprend des démolitions.

Permis de construire ou d'aménager (Cerfa 13406 ou 13409)

Pour les demandes de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes comprenant ou non des démolitions.



- Construction ou agrandissement maison individuelle ou ses annexes d'une surface ou emprise au sol supérieure à 20 m², quelle que soit sa hauteur
- Aménagement pour habitation tout ou partie d'une construction existante.
- Construction piscine dont le bassin à une superficie supérieure à 10 m² ou dont la couverture à une hauteur de + 1m80 de haut

- Construction serre dont la hauteur est supérieure à 1m80 et à une emprise au sol supérieure à 2000 m² ou dont la hauteur est supérieure à 4 m
- Votre projet comprend des démolitions.

Démolition (Cerfa 13405)

- Réalisation travaux ayant pour objet de démolir et de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction,
- Lors d'une demande de permis de construire si besoin de démolir, l'acte est noté dans le permis.

Cas où une simple demande est possible, à adresser en recommandé ou remis en main propre à Monsieur le Maire

- Changement à l'identique des ouvrants
- Ravalement de façade ou mur à l'identique
- Remplacement d'une haie non visible de la rue par une clôture en béton, bois...

Vous aurez compris qu'en règle générale, les travaux de construction, d'agrandissement, de rénovation nécessitent une autorisation d'urbanisme : même une légère modification telle que le remplacement de fenêtres bois en pvc par exemple, ou encore le ravalement de votre façade, la rénovation de votre muret ou le remplacement de votre portail, clôture etc. doivent être déclarés en mairie et vous ne devez entreprendre aucuns travaux avant autorisation écrite du Maire.

Merci aux personnes qui ont entrepris des travaux sans autorisation de régulariser leur situation.
En cas de vente ou de plaintes, la mairie ne sera pas en mesure de vous aider à préparer votre dossier si les régularisations ne sont pas faites.

N'hésitez pas à contacter le secrétariat de mairie qui se tient à votre disposition pour vous accompagner dans votre démarche.

Attention : Vous risquez, en cas de non-déclaration, un PV et une amende pouvant aller de 1 200 € à 6 000 € du m² selon l'article L.480-4 du code de l'urbanisme.

N'oubliez pas que la Communauté de Communes du Pays de Valois (CCPV) a mis en place le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) qui permet de déposer vos demandes d'urbanisme en ligne si vous le souhaitez. La Mairie sera informée de vos démarches par mail.

Pour les personnes qui n'ont pas accès au numérique ou qui ne sont pas à l'aise avec l'outil, il est toujours possible de déposer le dossier format papier en Mairie.

Pour déposer vos demandes dématérialisées, rendez-vous sur :

<https://gnau10.operis.fr/paysvalois/gnau>

RAPPEL PERMISSION DE VOIRIE

Si vous vous faites livrer des matériaux plus importants que d'ordinaire et que la livraison est effectuée par un poids lourd qui empiète sur la voirie communale ou encore pour l'installation d'un échafaudage, **il est obligatoire de faire une déclaration en mairie quand le domaine public est occupé** (trottoir, voie de circulation), de même que des travaux sur le domaine public (creusement de tranchées pour raccordement, création de bateau sur trottoir ou autre modification).

Pour votre sécurité et celle des autres usagers, un arrêté du Maire vous sera fourni vous permettant d'occuper le domaine public :

- soit à la demande de l'entreprise concernée (par exemple pour un camion de déménagement)
- soit sur simple demande écrite de votre part

L'arrêté du Maire fait l'objet d'un affichage (mairie et site internet), ainsi la population est informée de la situation ce qui évite bien des désagréments. Si aucune demande n'est faite en mairie, un procès-verbal de constatation sera pris et transmis auprès de la préfecture et du procureur.

De plus, en cas d'accident, sans arrêté du maire, vous serez tenu pour seul responsable.

Merci d'avance de votre compréhension car ces quelques règles ne sont pas là pour vous contraindre mais au contraire pour vous protéger.



FESTIVITÉS DU 14 JUILLET

- Concours de pêche à la mare (Croisement de la rue de Crépy et la rue de l'abattoir) ouvert aux enfants de la commune. Rendez-vous à 10 H 00
- Concours de pétanque (Allée Bernard Margottet) ouvert à tous à partir de 13 H 30 & Jeux gratuits pour les enfants à partir de 14 H 00
- Défilé aux lampions avec la fanfare dans les rues du village à partir de 22 H 00 – Point de départ Allée Bernard Margottet
- Feux d'artifice vers 23 H 00 (sous couvert de l'autorisation de la Préfecture en fonction de la canicule)



DEMANDE DE MÉDAILLE DU TRAVAIL

Voici une information reçue du Service instructeur des Médailles d'Honneur du travail
pour effectuer votre démarche

Pour rappel, depuis **2020**, la demande de médaille du Travail se fait par voie dématérialisée ; il convient aux administrés d'effectuer une demande sur :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mhtravail>

A votre saisie, vous devrez joindre uniquement :

1 - l'attestation employeur **écrite** au format PDF (non manuscrite) datée et signée de moins de 3 mois précisant la date d'embauche et le poste occupé.

2 - La copie recto/verso d'une pièce d'identité **lisible** en cours de validité sur une seule page (**si l'adresse mentionnée sur la pièce d'identité n'est pas dans le département de l'Oise, joindre également un justificatif de domicile**).

3 - Le relevé de carrière complet, **avec l'ensemble des pages**, au format PDF précisant le nombre de trimestres cotisés établi par la caisse de retraite ou sur le site : <https://www.lassuranceretraite.fr/portail-info/home.html> (ne pas modifier le fichier téléchargé sur le site [lassuranceretraite.fr](https://www.lassuranceretraite.fr)).

4 - Le justificatif de mise à la retraite (**pour les retraités**).

5 - L'adresse mail employeur du service qui réceptionne les diplômes (rubrique 11 / ICC Complément d'information).

6 - Copie des diplômes des précédentes médailles obtenues (rubrique 12 / PJS : Autres justificatifs).

**Toutes les demandes avec des documents illisibles
et pas correctement scannés seront irrecevables**

La date limite de dépôt pour la promotion du **14 juillet 2026** est le **1^{er} mai 2026**.

Les grades : La médaille d'honneur du travail comporte quatre échelons :

- L'échelon argent pour 20 ans de services - 80 trimestres
- L'échelon vermeil pour 30 ans de services - 120 trimestres
- L'échelon or pour 35 ans de services - 140 trimestres
- L'échelon grand or pour 40 ans de services - 160 trimestres



Médaille d'honneur du travail employeur/salarié

⌚ Temps de remplissage estimé : 25 mn

Un mail d'acceptation vous sera adressé dès la validation de votre dossier pour la promotion « **14 juillet 2026** » ou connectez-vous à votre compte pour l'avancement du dossier.

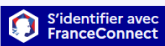
**Avant de faire une demande de médaille,
assurez-vous de l'échelon demandé ainsi que des
diplômes déjà obtenus.**

**Tous les dossiers adressés par voie
postale ne seront pas instruits**

Commencer la démarche

Se créer un compte avec FranceConnect

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion aux services en ligne.

 S'identifier avec FranceConnect

[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

ou

[Créer un compte demarches-simplifiees.fr](#) [J'ai déjà un compte](#)

DIVERSES INFORMATIONS COMMUNALES

SALLE DES FÊTES :

Les travaux de rénovation, suite à l'incendie du 07 octobre 2025, ont pris plus de temps que prévu car ils sont soumis aux aléas des stocks, commandes et livraisons des matériaux. Ils prendront fin durant l'été et la salle devrait être à nouveau opérationnelle pour les locations et pour la cantine le 1^{er} septembre 2026.

ENTRETIEN TROTTOIR :

Nous constatons que, malgré nos relances à chaque bulletin municipal, de nombreux trottoirs et devant de façade ne sont pas entretenus. Nous demandons une nouvelle fois aux résidents qui sont concernés de bien vouloir les entretenir, de désherber, tailler ou tondre ce qui est nécessaire sans toutefois laisser ces déchets verts sur les trottoirs afin d'éviter que cela se propage dans la rue.

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE :

A compter de la rentrée prochaine, l'accueil périscolaire connaîtra un changement avec les horaires suivants : 7 H 00 à 8 H 35 (au lieu d'un début à 7 H 30 actuellement). Les horaires du soir restent inchangés avec une plage horaire allant de 16 H 35 à 18 H 30.

Je profite de cet article pour rappeler aux parents de veiller à respecter ces horaires et de prévenir le personnel du périscolaire ou la mairie en cas de retard.

HORAIRE TRAVAUX POUR LE RESPECT DE VOS VOISINS :

Encore une fois, nous sommes contraints de vous rappeler qu'il existe des horaires pour effectuer vos travaux, surtout le week-end et les jours fériés. De nombreux administrés ont tendance à l'oubli.

De même, faire du feu est interdit dans le village, il s'agit d'un arrêté préfectorale applicable de jour comme de nuit ! Nous nous rendons bien compte que certains administrés en font le soir ou la nuit.

TRAVAUX D'URBANISME ET AUTRES AMÉNAGEMENTS :

Pour vos travaux d'aménagement, d'agrandissement, de rénovation (terrasse, portail, clôture, bâtiments, etc.), il est nécessaire de faire une demande préalable auprès de la mairie.

Nous ne sommes pas là pour vous embêter mais pour vous rappeler la loi et aplanir les difficultés lorsque vous désirez vendre et que le notaire vous demande tous ces documents qui ne sont pas en votre possession.

DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT :

A partir du 3^{ème} trimestre 2026, il sera obligatoire de lancer une nouvelle procédure de diagnostic du réseau assainissement. Ce diagnostic doit être renouveler tous les 10 ans, à la demande de l'agence de l'Eau et le nôtre est arrivé à échéance en début d'année. Cette étude représente un coût important pour la commune et nous serons normalement subventionné à hauteur de 50 % minimum sur la dépense totale HT (environ 100 000 €)

Ce diagnostic a pour but de vérifier l'état de notre réseau d'assainissement en indiquant les travaux à faire et de vérifier que le réseau des eaux pluviales (vos gouttières) ne se déverse pas dans la station d'épuration.

ENCART PUBLICITAIRE POUR LES ENTREPRISES

Nous rappelons que les entreprises qui exercent une activité sur la commune sont les bienvenues si elles souhaitent figurer sur la dernière page de notre bulletin municipal. Ce service est gratuit pour promouvoir nos petites entreprises, la seule condition est de déposer en mairie les informations à faire paraître de la dimension d'une carte de visite si possible, afin de garantir une place à chacun.

ENTRÉE EN VEILLE « CANICULE »

Nous avons connu en mai des températures localement supérieures à 30 °C et la Préfecture de l'Oise souhaite sensibiliser au risque de canicule et nous inviter à la plus grande vigilance à l'égard de tous les administrés, notamment les personnes les plus vulnérables : personnes âgées, isolées, en situation de handicap, enfants en bas âge.

La canicule peut avoir des conséquences sanitaires graves, à ce titre, le dispositif national de gestion sanitaire des vagues de chaleur est activé chaque année du 1er juin au 15 septembre.

Il repose notamment sur le Plan national canicule et ses mesures associées, en lien avec les recommandations sanitaires officielles du ministère de la Santé et de Santé publique France.

Voici les actions prévues dans le plan orsec, en cas de fortes chaleurs :

- Faites-vous recenser en mairie pour être dans le registre des personnes vulnérables afin d'être contacter régulièrement en cas de fortes chaleurs (art. L.121-6-1 du code de l'action sociale et des familles).
- Boire régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif
- Éviter les efforts physiques aux heures les plus chaudes
- Maintenir son logement frais (fermer les volets le jour, aérer la nuit)
- Se rafraîchir régulièrement (brumisations, douches fraîches, etc.)
- Donner et prendre des nouvelles de ses proches, voisins, personnes isolées.



RENOUVELLEMENT DU BUREAU DE L'ASSOCIATION COMITÉ DES LOISIRS

Les membres du précédent bureau ont démissionné lors de l'assemblée générale du 23 mai 2025.

A ce jour, aucune personne ne s'est présentée en mairie pour reprendre le flambeau et cela fait une année que l'association est en dormance.

La Municipalité a pris la relève en attendant des repreneurs, pour organiser la fête du village et la brocante mais ce n'est pas une solution sur le long terme. Il est important pour tous que l'association soit reprise pour proposer des activités festives.

Nous comptons sur vous : il faut obligatoirement 3 membres pour constituer le bureau de l'association, les volontaires sont les bienvenus. N'hésitez pas à contacter la mairie pour déposer votre candidature ou pour tout renseignement complémentaire.

ATTENTION : Sans nouveaux membres au 1^{er} septembre prochain, en accord avec l'ancienne présidente du Comité des Loisirs, l'association devra être dissoute après déclaration faite en préfecture afin de clôturer les comptes de l'association.

Bonnes vacances à toutes et tous, passez un bel été

Jérôme MARGOTTET
Maire

NOUVELLES À PARTAGER

BILAN DES TRAVAUX COMMUNAUX

TRAVAUX DE LA STATION D'ÉPURATION :

Petit point sur notre station qui se porte plutôt bien grâce aux travaux réalisés. Nous devrions commencer à constater une différence sur la consommation électrique de la station durant les prochains mois.

J'attire encore votre attention sur les LINGETTES, qui sont toujours très nombreuses à arriver dans le bassin de dégrillage. Leur présence continue de perturber le bon fonctionnement des installations et nécessite une vigilance particulière.

Nos analyses de nitrate et ammonium sont bonnes et les rejets conformes. Début juillet, la SATESE – organisme du Conseil Départemental, viendra faire son contrôle annuel sur 24 heures.

Pour finaliser les travaux à la station, nous envisageons de repeindre les parties cimentées.

L'abattage des arbres de la station nous a permis d'installer notre 2^{ème} dispositif de défense incendie sans avoir à acquérir une parcelle supplémentaire. Cette solution a permis d'éviter un retard dans la réalisation de notre projet et de pouvoir bénéficier de la subvention accordée (50% du prix total HT pour la DETR et 30% du prix total HT pour le Conseil Départemental)



DIVERS TRAVAUX :

A la suite des travaux de reméandrage et du passage des camions Véolia, le pont de l'étang a été fragilisé. L'endroit a été sécurisé et le signalement de cette situation a été fait auprès des responsables des travaux par l'intermédiaire de la CCPV.

Nous en avons profité pour solliciter un devis concernant la mise en place de garde-corps sur les ponts de Collinances menant à la voie verte.

Le démaillage d'une partie de la toiture du presbytère a été réalisé et une intervention similaire sera prochainement effectuée sur la toiture de l'ancien vestiaire.

Une boîte à idée sera installée à côté de la boîte à lettres de la mairie **du 15 septembre au 15 octobre 2026**. Nous attendons avec intérêt vos idées, suggestions et propositions afin de contribuer ensemble à l'amélioration de notre commune, dans la mesure du possible.

ENTRETIEN DE LA VOIRIE :

Les nids de poules présents sur nos routes communales ont été traités. Lors de la dernière réunion de conseil municipal, deux devis ont été présentés et à l'unanimité, le choix s'est porté sur la société Wiame, qui assurera cette année encore l'entretien de la voirie communale.

TERRAIN DE TENNIS – TABLE DE PING PONG ET PLANTATION DE HAIES :

Grâce au projet « Sensibilis'haie » mis en place par la fédération des Chasseurs de l'Oise, notre inscription a été validée et la commune a été dotée de 100 plants de petits arbustes de différentes variétés et de 5 arbres fruitiers. Ils ont été plantés par notre équipe de bénévoles dans divers endroits du village et du hameau.



Le terrain de tennis a fait l'objet d'une remise en état : nettoyage, balayage, traçage des lignes, taillage des branches envahissantes qui empiétaient sur l'aire de jeu et changement du filet.

La table de ping pong a également été nettoyée, légèrement poncée puis repeinte. Malgré ces interventions, certaines dégradations commises par le passé restent encore visibles.



Afin d'améliorer davantage cet espace de loisirs, nous prévoyons prochainement l'installation d'un banc, d'une boîte à livres et d'une poubelle.



BROCANTE – FÊTE DU VILLAGE :

Cette année, à l'occasion de la fête communale, nous sommes contents d'avoir pu accueillir à nouveau des auto-tamponneuses, venant compléter les attractions déjà présentes : le petit manège, le stand de tir, la confiserie, les chichis et la pêche aux canards.

La brocante n'a malheureusement pas rencontré le succès espéré : de nombreuses manifestations étant organisées ce week-end de la Pentecôte. Nous avons maintenu les tours gratuits le lundi en fin d'après-midi mais là aussi, la fréquentation des enfants est restée limitée.

CHATS ERRANTS :

Nous rencontrons actuellement quelques difficultés liées à la présence croissante de chats errants sur la commune. Les associations de protection animale et la SPA indiquent qu'il faut des bénévoles sur le village pour participer aux opérations de captures. Chaque chat stérilisé représente un coût pour la commune mais il est indispensable de le faire pour éviter une prolifération importante.

Nous poursuivons néanmoins nos démarches afin de trouver des solutions adaptées à cette problématique.

REGROUPEMENT DE FIOUL :

Toujours en service, il y a en moyenne 4 livraisons par an : Aout / Septembre, Novembre / Décembre, Février / Mars et Mai / Juin.

Je reste à votre disposition pour tous renseignements et commande. Pour vous inscrire, il suffit de contacter la mairie (03.44.87.23.14 / mairie.thury@gmail.com)

**Je tiens à remercier l'équipe Travaux et nos deux bénévoles,
toujours prêts pour aider à entretenir notre village**

VENTE DE LA MAISON VALIDÉE :



N'ayant pas réussi à obtenir les subventions nécessaires pour la réhabilitation de la maison en 2 logements, la maison a été mise en vente.

Une promesse de vente a été acceptée en mars 2026 et la signature définitive de la vente a été faite par Monsieur le Maire le 19 juin dernier.

Les nouveaux acquéreurs ont prévu également de créer 2 logements pour une location dans un 1^{er} temps, et pour leur usage personnel dans le futur.

RESTAURATION DU TABLEAU DE L'ÉGLISE :

La restauration du tableau de Saint Hubert est désormais terminée. L'œuvre a été réinstallée dans l'église et est protégée par un film transparent.

La température relativement constante de l'église sera moins agressive pour la conservation du tableau alors qu'il était envisagé par le Conseil Municipal de l'exposer à la Mairie. Le tableau est visible lorsque la porte de l'église est ouverte.

A titre d'information, une restauration de ce type représente un coût d'environ 4 700 €.

Nous adressons un grand merci à l'association « Urgence Patrimoine » pour son soutien.



Je vous souhaite à tous un très bel été,

Jocelyne GOULAS
Adjointe au Maire

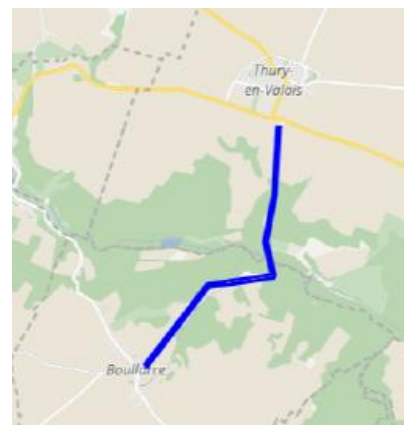
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'OISE

TRAVAUX DE VOIRIE

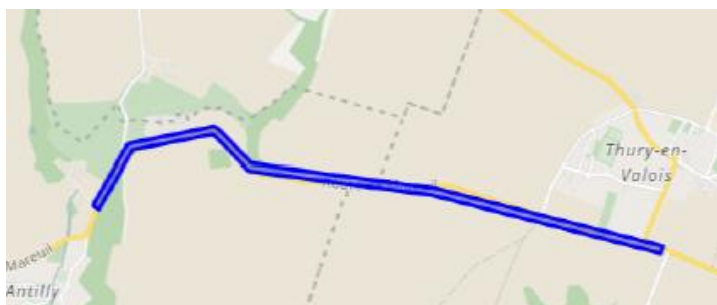
La saison estivale est propice aux travaux de rénovation de voirie et la Mairie a été destinataire d'avis de travaux sur la voirie départementale qui pourrait impacter vos déplacements.

Les axes concernés sont :

THURY EN VALOIS – BOULLARRE pour du gravillonnage
à partir du 02/07/2026



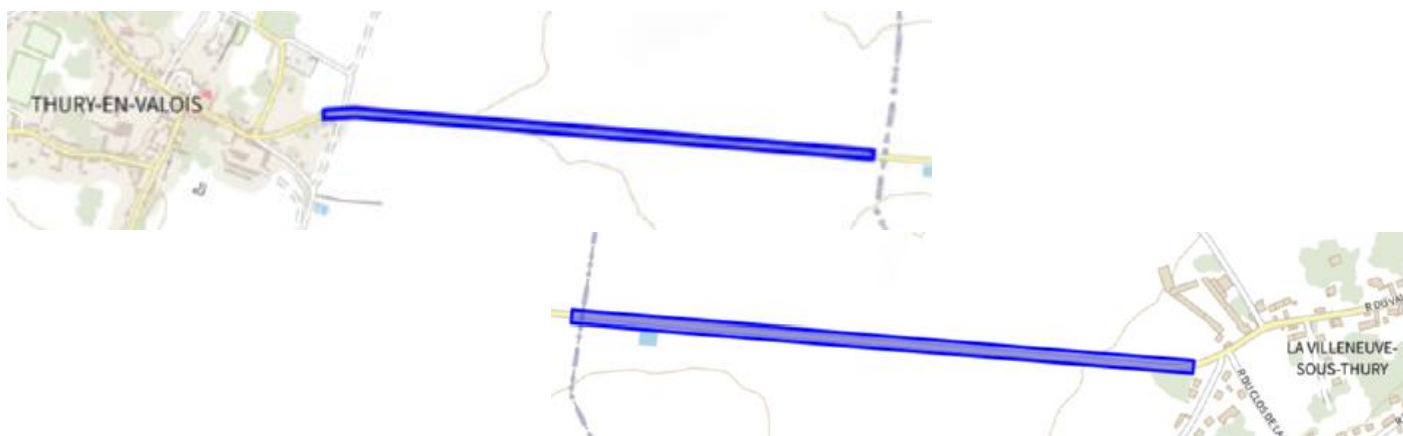
THURY EN VALOIS – ANTILLY pour du gravillonnage
à partir du 08/07/2026



THURY EN VALOIS – CUVERGNON pour du dérasement
d'accotement à partir du 08/07/2026



THURY EN VALOIS – LA VILLENEUVE SOUS THURY
pour du dérasement d'accotement à partir du 01/07/2026



Bonne route à tous,

Damien LECHAIRE
Adjoint au Maire

Cette année, la Municipalité a connu un mois de mai très intense !

CÉRÉMONIE DU 8 MAI

Comme traditionnellement, les cérémonies commémoratives ont été organisées et les enfants ont aidé à transmettre ce devoir de mémoire en interprétant le chant des partisans, en lisant le discours officiel transmis par le Ministère des Armées et en déposant les fleurs sur les tombes de nos anciens combattants.

Toujours un grand merci pour leur participation et à leurs parents qui les accompagnent.

COURSE CYCLISTE « LES 4 JOURS DE DUNKERQUE »



Le 20 mai, le village a eu l'honneur de voir passer les 4 jours de Dunkerque, course cycliste importante pour les hauts de France, privilège rare.

4 membres du conseil et 2 bénévoles ont fait les guetteurs pour surveiller les routes coupées et permettre le passage des cyclistes en toute sécurité. Ils étaient 150 coureurs !

Merci aux enfants du village pour avoir préparé des fanions qui ont permis de décorer le passage de la course.

FÊTE DU VILLAGE – BROCANTE

Ensuite, les 24 et 25 mai, la fête du village – brocante a eu lieu avec un manège d'auto scooters !

Merci aux exposants qui ont tenu bon malgré la chaleur.

Comme traditionnellement, le lundi en fin d'après-midi, des tours de manège / auto scooters et de tir à la carabine ont été offerts par Monsieur le Maire et ses adjoints, ainsi que par l'Amicale des Pêcheurs.

Les tours gratuits offerts aux enfants du village n'ont pas remporté le succès attendu car ils étaient malheureusement peu nombreux.



FÊTE DES MÈRES

Et pour clôture ce calendrier intense, la distribution des fleurs de la fête des mères a été faite dans la cour de l'école le samedi 30 mai.

Cette distribution rencontre toujours un accueil positif et les mamans repartent contentes de cette attention pour elles.



CHASSE AUX ŒUFS DE PÂQUES

En avril, pour la 1^{ère} fois, une chasse aux œufs de Pâques a été organisée sur le terrain de football et c'est avec plaisir qu'une vingtaine d'enfants y ont participé.

Malgré le temps maussade, la récolte s'est bien passée et les enfants sont repartis heureux avec des paniers pleins.

Encore merci pour leur participation et aux parents qui les ont accompagnés. Rendez-vous l'année prochaine sans doute !



Sylvie GILLES
Conseillère Municipale

DÉJECTION CANINES

Le maintien de la propreté de Thury en Valois est l'affaire de tous.

Nous rappelons aux propriétaires de chiens qu'il est de leur responsabilité de ramasser les déjections de leurs animaux sur les trottoirs et la voie publique.

Ces gestes simples contribuent au bien-être de chacun, au respect des riverains et à l'image agréable de notre joli village.

Des trottoirs propres, c'est plus de confort pour les piétons, les enfants et les personnes à mobilité réduite.

Merci à toutes et à tous pour votre civisme et votre engagement.

David BOIVIN
Conseiller Municipal



ÉPISODE DE COLÈRE À PARTAGER

MANQUE TOTAL DE RESPECT !

Nous sommes plusieurs bénévoles et membres du Conseil Municipal, pour la plupart à venir, presque tous les mardis matin, réaliser de petits travaux d'entretien, d'embellissement et de bricolage pour la commune.

Nous venons à peine de terminer la remise en peinture de la table de ping pong qu'elle a déjà été dégradée et salie !!!!! Nous sommes extrêmement déçus et révoltés par ces comportements irrespectueux.

Rappel :

« La dégradation d'un bien public par un mineur constitue une infraction pénale prise au sérieux par les autorités. Dès l'âge de 13 ans, un mineur peut être tenu pénalement responsable de ses actes, tandis que ses parents restent exposés à une responsabilité civile en cas de dommage causé »

Cet espace est un lieu agréable où chacun peut pratiquer le tennis, le ping pong ou simplement s'asseoir et profiter du cadre. C'est pour vous que chaque mardi nous venons poncer, débroussailler, peindre, démousser, nettoyer au karcher et entretenir ces équipements.

Rien ne se fait sans effort. Nous donnons de notre temps, bénévolement et avec plaisir pour améliorer et embellir notre commune.

Nous ne pouvons pas accepter que ce travail ne soit pas respecté. Nous demandons à chacun de faire preuve de civisme et de préserver ces espaces qui sont les vôtres autant que les nôtres.

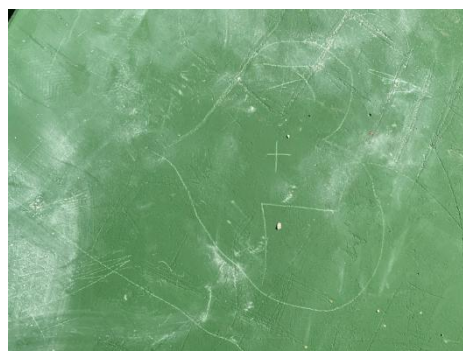
Merci d'arrêter de casser, dégrader et salir ces installations ou plantations.

Notre vigilance sera renforcée et tout acte de dégradation pourra entraîner des conséquences !

Respectons ensemble notre commune et le travail de ceux qui s'investissent pour elle.



Jocelyne GOULAS
Adjointe au Maire



DES ÉLÈVES ENGAGÉS QUI FONT RAYONNER LEUR ÉCOLE

Cette année encore, les élèves de l'école de Thury en Valois se sont illustrés à travers de nombreux projets éducatifs, citoyens et solidaires, dont nous sommes particulièrement fiers.

Tout au long de l'année, ils ont participé à diverses actions enrichissantes, parmi lesquelles le projet,

« Apprendre à porter secours »,

mené en partenariat avec un papa d'élève sapeur-pompier, qui leur a permis de découvrir les gestes essentiels de premiers secours.

Dans le prolongement de ce travail, les élèves ont également conçu des **jeux de société sur cette même thématique**, avec la participation d'un parent d'élève, afin d'apprendre autrement, tout en développant coopération et réflexion.

Ils se sont aussi engagés dans deux actions porteuses de valeurs fortes, favorisant à la fois la solidarité, la responsabilité et la citoyenneté, que nous vous présentons ci-dessous :

La première action s'inscrit dans le cadre des initiatives proposées par l'association ELA, avec l'opération

« Mets tes baskets et bats la maladie ».

Les élèves se sont pleinement investis dans ce projet solidaire en participant à une course destinée à sensibiliser aux leucodystrophies et à récolter des dons pour soutenir la recherche et les familles touchées par la maladie.

Les élèves du CE1 au CM2 ont également pris part à la traditionnelle dictée d'ELA, un moment fort de réflexion autour des valeurs de solidarité et de dépassement de soi.

À cette occasion, les élèves de l'école ont également élu leur ambassadrice, Lilou LESUEUR. Cette dernière a eu l'honneur de représenter l'école de Thury en Valois lors de la cérémonie des ambassadeurs nationaux organisée à la Cité des sciences et de l'industrie à Paris au mois de juin.

Un moment inoubliable pour cette élève, qui est montée sur scène afin de représenter fièrement son école. Elle y a été récompensée par plusieurs cadeaux, dont un tee-shirt, un sac et un diplôme. Cette journée exceptionnelle lui a également permis de rencontrer plusieurs célébrités et d'immortaliser ces rencontres en photos.





La seconde action marquante de l'année a été l'organisation du **permis vélo**, en partenariat avec la gendarmerie de Crépy-en-Valois.

Destinée aux élèves de CM2, ce dispositif associe également les élèves de CM1, leur offrant ainsi une première préparation en vue de l'obtention de leur permis vélo l'an prochain.

Ce dispositif permet aux élèves d'apprendre ou de consolider leurs connaissances sur la sécurité routière et les bonnes pratiques à vélo, à travers des épreuves théoriques et pratiques.

Là encore, Lilou s'est distinguée en terminant première aux deux épreuves. Grâce à cette brillante performance, elle a été sélectionnée pour participer au **Challenge Vélo** à Beauvais.

Lors de cette compétition, elle devra relever une épreuve théorique et une épreuve pratique, avec à la clé la possibilité de remporter un VTT.

Nous sommes très fiers de la participation des élèves de l'école à ces actions, de leur engagement, de leurs réussites et des valeurs qu'ils portent.

Ces belles performances mettent également en lumière l'école de notre petit village de l'Oise, démontrant que motivation, solidarité et persévérance permettent d'accomplir de grandes choses.

L'équipe Enseignante
Mmes GRINDATTO & DONCQUE



L'AMICALE DES PÊCHEURS

LES PÊCHEURS DU SAINT MARTIN

Cette année, nous avons 4 concours de pêche prévus mais le 02 mai, nous avons dû annuler par manque de participants.

Le dernier concours a eu lieu les 13 et 14 juin, il s'agissait d'un concours sur 24 heures pour les adultes.

Le challenge « Roger Martin Junior », pour les enfants de la commune, sera organisé le 27 juin.

Enfin, le dernier de l'année, le 19 septembre sera ouvert à tous !

Nous vous remercions de participer à nos journées de convivialité, c'est toujours un plaisir de partager de bons moments ensemble

**Rappel : Lors du 14 juillet, en partenariat avec la mairie, une matinée pêche est offerte aux enfants de la commune
Rendez-vous à la mare à l'entrée du village à 10 H 30
Venez nombreux**

Bonnes vacances à tous,

Le bureau de l'association,



NOUVELLE ASSOCIATION



NOUVEAU À THURY EN VALOIS !

L'association **"AU FIL DU TEMPS"** ouvrira ses portes en septembre 2026.

Son but : créer (au travers de jeux de société, de loisirs créatifs, de sorties et autres activités...) des moments de détente, de convivialité et de lien social. Tout cela dans la bonne humeur !

La cotisation de cette association sera de 30 € à l'année

Vous êtes intéressé(e)s ?

**RENDEZ-VOUS LE SAMEDI 12 SEPTEMBRE 2026
POUR UNE APRÈS-MIDI "PORTES OUVERTES"
de 14 H 00 à 18 H 00
À la salle des fêtes de Thury en Valois**

Nous vous présenterons nos créations, nos projets, nos objectifs et vous espérons nombreux ! Merci par avance,

Le Bureau

Pour toute question ou renseignement,
si vous ne pouvez pas être présent à l'après-midi "portes ouvertes",
voici nos coordonnées :

La présidente de l'association
Mina FELIX
06.46.04.01.98

Le trésorier
Jean-Marc RANSON
07.66.58.53.17

La secrétaire
Anne-Marie RANSON
06.16.30.57.71

aufildutempsthury@gmail.com

ETAT CIVIL

NOS PEINES

Mme Jacqueline BIER le 19 mai 2026 à Compiègne (Oise)
Nous adressons nos plus sincères condoléances à sa famille et amis



NOS JOIES

MARIAGE

M. Hervé CHERON & Mme Laura DELMARQUETTE le 06 juin 2026



PACS

M. Arnaud FABISIAK & Mme Jennifer GORDIEN le 24 avril 2026



La municipalité adresse à nouveau ses meilleurs vœux de bonheur
aux jeunes mariés et aux jeunes pacsés



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

FEUX DE FORÊT ET DE VÉGÉTATION

AYONS LES BONS RÉFLEXES POUR PRÉVENIR LES DÉPARTS DE FEUX...



Organiser les barbecues
loin de la végétation



Jeter ses mégots **dans
un cendrier** (et non au
sol ou par la fenêtre
de sa voiture)



Réaliser ses travaux
**loin de la végétation
et prévoir un
extincteur** à portée
de main



Stocker les matériaux et
produits inflammables
(bois, bouteilles de gaz)
**dans un abri fermé,
éloigné de l'habitation**

... ET SE PROTÉGER DES FEUX



Donner l'alerte en **appelant
le 112, le 18 ou le 114**
(personnes malentendantes)
et tenter de localiser le feu
avec précision



S'abriter dans un bâtiment.
**La voiture n'est pas un
endroit sûr** car facilement
inflammable



**Rester informé de
la situation** et écouter
les consignes des secours
et/ou de la mairie

AYONS LES
BONS RÉFLEXES

feux-foret.gouv.fr



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

Liberté
Égalité
Fraternité

LE 17, APPEL SECOURS

Victime ou témoin d'un événement, de faits immédiats ou graves, le numéro à composer pour contacter la police ou la gendarmerie est le 17. Ce numéro d'urgence permet à la police nationale d'exercer son métier : **#Protéger**

À QUOI SERT LE « 17 » ?

Le 17 est une ligne d'appel enregistrée avec reconnaissance de l'appelant.

Elle est disponible 24 heures sur 24 et 7j/7.

Quand le centre de traitement du 17 « police secours » reçoit votre appel, vous êtes pris en charge par un gendarme ou un policier du département concerné.

PLUSIEURS SOLUTIONS SONT ENVISAGEABLES

- L'envoi d'une ou plusieurs équipes de secours sur place (police, gendarmerie, pompiers, SAMU, ...).
- L'appel peut être renvoyé vers un autre service, si besoin (police municipale, SOS médecins).
- Si l'envoi d'une patrouille n'est pas envisagé, l'opérateur vous indique ce que vous devez faire.

POUR LES SOURDS ET MALENTENDANTS : LE 114

L'accès aux services d'urgence est possible à toute personne dans l'incapacité de téléphoner : soit en envoyant un sms au numéro **114**, soit via l'application smartphone dédiée : Urgence 114 (disponible sur iOS et Android) ainsi qu'un accès depuis un ordinateur : www.urgence114.fr

Ce numéro unique, national, gratuit est accessible

par visiophonie, tchat, SMS ou fax, **24 heures sur 24 et 7j/7**. Des agents de régulation, spécialement formés, gèrent l'appel et contactent le service d'urgence le plus proche.

DANS QUELS CAS CONTACTER LE 17 ?

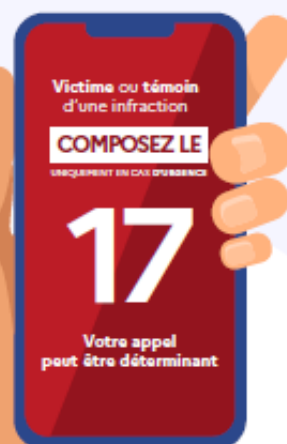
Toute situation pouvant mettre en danger la sécurité des personnes et des biens.

En cas d'urgence, vous êtes victime ou témoin

- d'un besoin de secours avéré (par exemple : personne suicidaire).

En cas de faits immédiats (en cours ou qui viennent de se produire) : vous êtes victime ou témoin

- de violences (physiques, conjugales, sexuelles...)





MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Liberté
Égalité
Fraternité

- vol à l'arraché (se faire arracher un objet de valeur tel qu'un sac à main, téléphone portable, bijoux...)
- d'un accident de la circulation avec blessé(s) et risque pour les autres usagers de la route,
- de faux démarcheurs présents ou qui viennent de quitter votre domicile,
- d'échange de drogue en cours,
- de cambriolage ou de vol de véhicule immatriculé, ...

En cas de faits graves

- une alerte à la bombe,
- de troubles à l'ordre public graves (accès communs ou voie publique empêchés)
- de nuisances importantes (par exemple : **le tapage nocturne après échec des démarches amiables** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31117>))

Dans toutes ces situations, il est nécessaire de conserver son calme, et de bien indiquer la localisation des faits, la nature de l'urgence et le nombre de personnes concernées.

À SAVOIR

Dans quels cas, ne pas composer le 17, pour :

- les pharmacies de garde : composer le 32 37,
- les chiens errants : contacter la police municipale ou la mairie,
- dans certains cas de stationnement gênants (plus de sept jours, sur des lieux privés) : contacter la police municipale ou la mairie,
- les dentistes de garde : consulter le site de l'ARS pour l'Île-de-France : <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/permanence-des-soins-dentaires/chirurgien>

- a perte de clés : contacter un serrurier,
- a contestation de contraventions (PV) : consulter le site l'Antai <https://www.usagers.antai.gouv.fr/demarches/saisiennumero?lang=fr>
- pour connaître les coordonnées ou les horaires d'une unité de gendarmerie ou de police (<https://moncommissariat.interieur.gouv.fr/fr/localiser-un-commissariat>)
- Bouton bleu – Trouver mon commissariat

LE 112, LE NUMÉRO D'URGENCE EUROPÉEN

Le 112 est le numéro de téléphone réservé aux appels d'urgence dans l'ensemble de l'Union européenne. Il peut être composé d'un poste fixe ou d'un portable, gratuitement, avec n'importe quel opérateur européen.

LA SITUATION NE RELÈVE PAS D'UNE URGENCE OU DE FAITS IMMÉDIATS

Vous pouvez vous rendre dans votre commissariat ou brigade de gendarmerie
Bouton bleu – Trouver mon commissariat
ou échanger avec un policier ou un gendarme par tchat
Bouton bleu – Tchat

AVERTISSEMENT

Les appels sont enregistrés et identifiés : le fait de signaler une alerte en sachant qu'elle est fausse constitue un délit, puni d'une peine allant jusqu'à 2 ans de prison et 30 000 euros d'amende..

POLICE
NATIONALE



INFOS PRATIQUES

Mairie : 03.44.87.23.14

École : 03.44.87.45.63

SCM Centre Dentaire de Betz

03.44.87.33.06



Vos contacts pour l'eau et l'assainissement collectif :



PAR TÉLÉPHONE
au coût d'un appel local

POUR VOTRE DOSSIER :
03 60 56 40 01

EN CAS D'URGENCE :
03 60 56 40 09



EN POINT D'ACCUEIL



11 rue St Eloi CREPY EN VALOIS

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00



Point d'Accueil de La Croix-St-Ouen

104, rue Nationale
60610 LA CROIX-ST-OUEN

Horaires :
Du lundi au vendredi de 8h15 à
12h30 et de 13h30 à 17h00

Tel : 03 44 926 926

ESPACE VALOIS MULTIEN

NOS COORDONNEES

1 rue de la Fraternité – 60620 BETZ
tél : 03.44.87.44.59
email : accueil@csevm.fr

franceservices@csevm.fr





MIEL de THURY en VALOIS

Julie et Laurent COSSIN

Apiculteur Siret 914.288.675
29 Grande Rue
60890 THURY en VALOIS
TEL : 06.03.29.16.56





THIERELEC

Électricité générale
 Automatismes
 Domotique
 Pose d'alarme

thierelec@outlook.fr
06 82 08 58 39
 12 rue de l'Église
 60890 THURY-EN-VALOIS



Peau Neuve

06.37.67.04.74
 Facebook: peau neuve - Linda



Marie-Cécile HEURLIER

PEDICURE - PODOLOGUE
 Diplômée d'Etat
 Soins et semelles orthopédiques

Sur rendez-vous

8 bis Grande Rue
 60890 THURY-EN-VALOIS
 03 44 87 23 09



COEUR DE POIL

TOILETTAGE À DOMICILE
 CHEZ VOUS OU CHEZ MOI
 PROMENADE, ÉDUCATION CANINE
 VENTE D'ACCESSOIRES

FRANCINE BROLTIN
 2, RUE DE LA FERME
 60890 THURY EN VALOIS

06.59.82.44.66
 COEURDEPOIL@HOTMAIL.FR